

Commission Départementale de Gestion des Compétitions Seniors

PV.N° 18

Réunion du 18/12/2018 2018 à 10 h 00

ASSISTENT: Messieurs Gérard GONZALEZ; Christophe BALLOT (Agent de développement) Andrée BRESSOLLES, Georges GOIZE, MELET Florence

« Sous réserve de validation par le Comité Directeur »

La rencontre Villalier AS 1 / Foix 1 en U19 prévue le 15/12/2018 à 17H00 au stade de l'Evêché à Villalier n'a pu se dérouler car le club recevant s'est déplacé sur le terrain de Foix et le club visiteur (Foix) sur le terrain de Villalier.

La commission fait constater que cette rencontre n'avait pas subi de changement. De ce fait Villalier AS devait recevoir le club de Foix sur son terrain ou un terrain prêté par un autre club du département (11). La commission ayant reçu un mail de l'arbitre de la rencontre (Mr CNOCQUART Claude) faisant constater qu'il se trouvait sur place (Villalier) en présence du club de Foix et que le club recevant n'était pas présent pour les recevoir. La commission de la CDOCC décide match perdu par pénalité pour le club de Villalier (Villalier 0 / Foix 3).

Par le secrétaire général, G.GONZALEZ

